



Association nationale placée sous le haut patronage du Ministre chargé de l'Agriculture
AMOMA, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07SP 01 49 55 83 73
amoma.sg@agriculture.gouv.fr

HONNEUR ET AGRICULTURE

AMOMA INFO EXPRESS

1ère lettre flash info 2019, à tous les **adhérents membres de l'AMOMA** Février 2019

Cette **lettre** est envoyée par mail (courrier, si pas de mail) uniquement aux adhérents par les présidents de sections.

QUE 2019 SOIT, POUR TOUTES ET TOUS, UNE EXCELLENTE ANNÉE !

SALON DE L'AGRICULTURE 2019

Cette année encore, nous aurons notre stand AMOMA au Pavillon 4 du Salon International de l'Agriculture, du 23 février au 3 mars, Porte de Versailles à Paris.

La commande de cartes « Visiteur » est possible. Le prix d'entrée reste identique à l'année dernière, soit **8.25 €**

Si des **membres de l'AMOMA** souhaitent des entrées, il faut solliciter notre assistante Marie BOURCERET **avant le 6 février**. Au delà de cette date, il ne sera plus possible de commander des entrées par l'intermédiaire de l'AMOMA.

Marie BOURCERET
AMOMA

78, Rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
tel : 01 49 55 83 73

marie.bourceret@agriculture.gouv.fr

L'AMOMA DU VAL DE MARNE VOUS PROPOSE...

De la part de **Daniel DADU**, Président de l'AMOMA du Val-de-Marne, Chevalier du Mérite agricole

Une visite commentée en petits groupes des animaux de basse-cour (l'aviculture) lors du prochain Salon de l'Agriculture, Porte de Versailles à Paris, se fera :

le samedi 23 février de 16 à 18 h

Nous nous retrouverons directement à 16 h précises devant le stand de l'AMOMA situé dans le même hall 4 que celui de la SCAF (Société centrale d'aviculture de France), l'association organisatrice de l'exposition avicole au pavillon de la basse-cour. Je vous adresserai une confirmation par mail (ou téléphone) avec le numéro du hall, de l'allée et du stand pour la préparation de votre visite.

Pour 2019, nous retrouverons avec plaisir coqs, poules (grandes races et races naines), canards, oies, lapins, pigeons ...

Nous avons prévu trois groupes encadrés par un juge officiel SCAF ou un éleveur, qui vous guideront à travers les cages d'exposition.

1) **Un groupe de visite « volailles grandes races et naines »** pour une visite d'une durée de deux heures, car de nombreux participants souhaitent mieux connaître nos races de volailles locales et régionales.

2) **Deux groupes de visite « volailles, canards, oies, pigeons, lapins, cobayes »** toujours pour une durée de deux heures, qui permettront aux participants de parcourir l'espace basse-cour en accédant à toute la diversité des animaux présents au Salon de l'Agriculture.

Chaque guide, spécialiste et passionné de l'aviculture (et, pour la plupart, comme vous, titulaire de l'Ordre du Mérite agricole) vous présentera les différentes races exposées avec ses descriptifs, ses commentaires, etc. Vous pourrez intervenir en posant les questions au fur et à mesure de la visite.

À 18 h, vous êtes invités à un pot de l'amitié offert par la SCAF, avec son président, Gaston HARTER, Commandeur du Mérite agricole, et par l'AMOMA 94. Ce sympathique pot permettra de finaliser votre visite par des moments d'échange et de convivialité et la continuité du partenariat entre la SCAF et l'AMOMA, avec notre président national Louis ORENGA De GAFFORY.

Si vous ne participez pas à la visite de la basse-cour, mais si vous êtes présent sur le Salon de l'Agriculture samedi 23 février, venez nous rejoindre de 18 h à 19 h pour ce pot convivial afin, notamment, de retrouver vos collègues de l'AMOMA !

Si vous le souhaitez, il vous sera possible de vous procurer sur place de nombreux ouvrages sur les animaux de basse-cour. Jean-Claude PERIQUET, juge SCAF, président de la Fédération Française de Volailles, et auteur de très nombreux livres et publications sur la basse-cour, Commandeur du Mérite agricole, pourra même vous les dédicacer.

Pour 2019 et pour faciliter l'organisation des groupes de visites et la circulation dans les allées, merci de **réserver votre participation** dès que possible, car la clôture des inscriptions sera effective dès que le nombre des participants pouvant être acceptés dans chaque groupe sera atteint. Il vous faut remplir le coupon-réponse ci-dessous et nous le retourner, ou bien nous envoyer un mail de confirmation daniel.dadu@orange.fr avec vos coordonnées.

Pour toute information complémentaire : 06 75 52 10 99 ou daniel.dadu@orange.fr

Réservation visite basse-cour SALON AGRICULTURE 23 février

A retourner à **AMOMA VAL de MARNE, 28 rue du Maréchal Maunoury, 94290 Villeneuve le Roi**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél fixe : Tél portable : Mail :

Préciser nombre de participants : Visite choisie (1 ou 2)

Notre prochain congrès, dans l'Yonne

Voici déjà quelques éléments relatifs à notre prochain Congrès au Centre culturel d'Appoigny, ville près d'Auxerre. Dans quelques semaines, nous recevrons la fiche d'inscription, avec les éléments définitifs, notamment concernant la gare, les arrivées en voiture et les hôtels.

Le programme de ces 3 journées serait le suivant :

Vendredi 21 juin

- à partir de 15h, accueil des congressistes au Centre Culturel d'Appoigny
- à 16h, Conférence des Présidents au Centre Culturel.

Pour les accompagnants, visite guidée de la **cave de BAILLY-LAPIERRE à Bailly**, avec dégustation de crémant

- En soirée, dîner au Centre Culturel avec la participation d'un conteur poyaudin (parler de la région de la Puisaye...)

Samedi 22 juin

- En matinée et pour les accompagnateurs, visite guidée de **l'Abbaye Saint Germain à Auxerre**
- **A 8h45, assemblée générale au Centre Culturel**
- **A 11h, départ pour la remise d'une gerbe au monument aux morts**
- **A midi : apéritif et déjeuner au Centre Culturel**
- **Après-midi : sortie en car au **château médiéval de Guédelon** (en construction)**
- **Soirée : dîner de gala avec animations au Centre Culturel**

Dimanche 23 juin

- **En matinée, sortie en car pour la visite de la **cave La CHABLISIENNE à Chablis****
- **Déjeuner de clôture au Centre Culturel d'Appoigny**

UNE MODIFICATION DU DÉCRET RELATIF AU MÉRITE AGRICOLE (JO du 23.01.2019)

Décret n° 2019-35 du 21 janvier 2019 modifiant le décret n° 59-729 du 15 juin 1959 relatif à l'ordre du Mérite agricole

Publics concernés : tous publics.

Objet : ordre du Mérite agricole.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : **le décret réduit de moitié le contingent annuel de croix attribuables dans les trois grades. Il supprime la condition d'âge et modifie la durée exigible de services réels rendus à l'agriculture pour être admis dans l'ordre du Mérite agricole.**

Références : le [décret n° 59-729 du 15 juin 1959](#) modifié par le présent décret peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>)

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le [décret n° 59-729 du 15 juin 1959](#) modifié relatif à l'ordre du Mérite agricole ;

Vu les avis du conseil de l'ordre du Mérite agricole en date du 4 décembre 2017 et du 20 septembre 2018 ;

Vu l'avis du grand chancelier de la Légion d'honneur en date du 3 juillet 2018,

Décète :

Article 1

Le décret du 15 juin 1959 susvisé est ainsi modifié :

1° A l'article 3, les mots : « soixante commandeurs, six cents officiers et deux mille quatre cents chevaliers. » sont remplacés par les mots : « **trente commandeurs, trois cents officiers et mille deux cents chevaliers.** » ;

2° A l'article 4, les mots : « **être âgé de trente ans au moins,** » sont supprimés et le nombre : « quinze » est remplacé par le nombre : « dix ».

Article 2

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 21 janvier 2019.

Edouard Philippe

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Didier Guillaume



Association
des **M**embres
de l'**O**rdre
du **M**érite
Agricole

